

ANNÉE 1965

Sommaire : Nomination de
Mr Basile MENSAH, Conseiller
aux Affaires Administratives,
en qualité d'inspecteur des
Affaires Administratives -

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU la Proclamation du 22 Décembre 1965 ;

VU le Décret N°144/PR du 24 décembre 1965, portant
formation du Gouvernement ;

VU le Décret N°132/PR/SGG du 11 Août 1964, portant
organisation, fonctionnement et attributions de
l'Inspection Commune des Affaires Administratives
du Dahomey ;

la Loi N°64-34 du 12 décembre 1964, fixant la liste des
hauts fonctionnaires de l'Etat dont la nomination est faite
par le Président de la République, le Conseil des Ministres
étant obligatoirement entendu ;

le Décret N°10/PR/SGG du 1er Avril 1965, mettant fin
aux fonctions de Mr Basile MENSAH, Inspecteur des
Affaires Administratives ;

le Décret N°16/PR/SGG du 38 Avril 1965, nommant
Mr Septime DCDE Inspecteur des Affaires Administratives
par intérim ;

la décision ministérielle N°0729/MFPTAS/DP-1 du 24 Juin
1965, affectant pour ordre Mr Basile MENSAH, Conseiller
aux Affaires Administratives, au Ministère de la Fonction
Publique (Direction du Personnel) ;

Le Conseil des Ministres entendu,

D É C R È T E :

Est et demeure rapportée la décision ministérielle
MFPTAS/DP-1 du 24 Juin 1965, affectant pour ordre Mr Basile
à la Fonction Publique, Direction du Personnel.

MENSAH, Conseiller aux Affaires Administratives
Affaires Administratives, en remplacement
autres fonctions.

qui entre immédiatement en vigueur,
é partout où besoin sera. -

OU, le 30 Décembre 1965

Ch. SOGLO

ions :

TAA 2 - Intéressés 2

I 2 - Trésor 4

SGG 4 - DI 1